City Stade

Une réalisation pour que les jeunes de la commune puissent se divertir, avec toute la responsabilité qui leur incombe. Respectez ce lieu pour que tous puissent en profiter. Les dégradations entraîneront obligatoirement sa fermeture.

Mutuelle santé pour tous

Rappel : Dans le bulletin de juin 2019, une mutuelle santé « La MIASC » vous a été proposée par le biais de l'association « Le Cercle de l'Amitié ». A ce jour 7 personnes y ont souscrit. Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous serez personnellement renseigné. Contact Mme Pierrette Huchet au 06 83 60 33 97

Fonds de solidarité entreprises Covid-19

La Communauté de Communes du Grand Saint-Emilion a abondé, à hauteur de 29 476 €, le Fonds de solidarité et de Proximité créé à l'initiative de la région.

Ce fonds permet d'octroyer des prêts à taux zéro, d'un montant compris entre 5 000 € et 15 000 € remboursable sur 4 ans, au TPE (commerces, artisanat et service de proximité) comptant moins de 10 salariés ainsi qu'aux associations employeuses de moins de 50 salariés.La gestion de ce fonds a été délégué à l'association Initiative Gironde.

Les dossiers sont, pour le moment, à déposer en ligne avant le 11 septembre prochain. Vous trouverez, sur le lien suivant, l'ensemble des informations nécessaires : https://fondspenouvelleaquitaine.fr/

La gendarmerie lance une opération en matière de prévention au bénéfice des séniors, des chefs d'entreprises et des particuliers qui le souhaiteraient s'ils se sentent menacés ou en insécurité ou pour la sécurisation de leur domicile éventuellement laissé vacant et permettant ainsi d'orienter plus facilement les patrouilles aux abords de ces domiciles ou établissements.
Pour cela, des formulaires sont à compléter et à envoyer à la Compagnie : cgd.libourne@gendarmerie.interieur.gouv.fr qui les retransmettra aux brigades compétentes (3 formulaires existent. Tranquillité Séniors / Dispositif Surveillance Etablissement / Opération tranquillité vacances).

MAIRIE DE PETIT PALAIS ET CORNEMPS

106 route des Artigues de Lussac - 33570 Petit-Palais-et-Cornemps
Téléphone : **05 57 69 62 03**
Web : **www.mairie-petit-palais-et-cornemps.fr**

HORAIRES : Secrétariat ouvert au public

Lundi : 9h - 12h et 14h - 18h30
Mardi : 14h - 18h30
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 14h - 18h30
Vendredi : 9h - 12 h et 14h - 18h30

Congés secrétariat de Mairie :

Les congés d'été auront lieu du 10 août au 1er septembre 2020 inclus.

Une permanence aura lieu les 11 et 13 août de 14 h 00 à 18 h 30 et le 14 août de 9 h 00 à 12 h 00.
Pour les urgences s'adresser chez Mme le Maire ou les adjoints.

Quelques informations

SMICVAL

Reprise des activités et de l'accueil en pôle de recyclage :
- Mardi, mercredi, jeudi sans rendez-vous
- Lundi vendredi, samedi avec rendez-vous

Salle des fêtes

La location pour les particuliers n'est pas possible jusqu'à nouvel ordre. Des travaux de réfection de la façade et de l'entrée vont avoir lieu à l'automne.

Messes

Eglise St Pierre : le 14 juillet à 18h, dimanche 30 août et dimanche 4 octobre 2020 à 10h

Eglise Notre Dame de Cornemps : le 19 août à 18h30.

Appel à candidature pour 2 agents recenseurs

Le recensement des habitants de la Commune de Petit-Palais et Cornemps aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Cette mission consiste à diffuser l'information du recensement dans l'ensemble des foyers. La saisie pourra se faire en ligne ou sur format papier.

Les personnes majeures, connaissant la commune et disponibles à cette période peuvent déposer leur candidature à la Mairie avant le 15 septembre 2020.

Journal municipal n° 26

Juillet 2020
Edité à 350 exemplaires

Directrice de la publication :
Patricia RAICHINI

Graphisme / Impression :
Caruso Aquitaine et URSELF

PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Bulletin municipal n°26

Juillet 2020

ÉDITORIAL

Chères et chers administrés,

Merci à tous les électeurs qui m'ont à nouveau accordé leur confiance pour ce 3ème mandat de maire et pour l'approbation de mon choix concernant mes colistiers. Nos projets ne sont pas nombreux, mais ambitieux. Pendant ces 6 années à venir, notre tâche consistera à revitaliser le bourg et lui donner un nouvel essor. Pour cette année, quelques investissements seront faits, mais au rythme des entreprises qui ont pris beaucoup de retard.

La crise sanitaire liée au COVID 19 a fait que le début de ce nouveau mandat n'avait rien d'ordinaire. 2020 sera marquée par cette pandémie. Cette situation a provoqué quelques angoisses parmi les administrés les plus fragiles et j'ai régulièrement communiqué par téléphone avec quelques-uns d'entre eux. Je peux dire que je n'ai pas eu à intervenir pour le moindre problème car les consignes de confinement ont été respectées dans notre commune.

Je voudrais remercier les personnes qui se sont proposées pour faire les courses des personnes vulnérables ou sans moyen de locomotion, ainsi que Marie-Hélène Lachaud, Bernadette David, qui ont fait des masques pour les enfants de l'école, et Maria Holdorf qui en a fait pour le voisinage. Pour débuter dans leur rôle, la distribution des masques livrés par la Métropole et le Département a été faite par vos élus. J'ai beaucoup de reconnaissance pour les agents communaux qui ont assuré leur mission de service public, autant dans l'administratif que pour la voirie.

Comme dans beaucoup d'écoles, les enseignants ont assuré une continuité pédagogique et Mme la directrice tenait une permanence chaque semaine. Depuis le 12 mai, ils ont reçu les élèves suivant l'organisation prévue par l'académie. Pour le repas, les enfants portaient leur pique-nique. La désinfection et les gestes barrières ont été appliqués par notre agent Bernadette.

Au regard des effectifs pour la rentrée 2020-2021, M. le Directeur de l'académie a décidé, **à titre exceptionnel, de prendre une mesure de sauvegarde pour le maintien des 3 classes**. C'est regrettable d'en arriver là alors que nous avons sur notre commune le nombre d'enfants nécessaire pour le maintien de notre école. Malheureusement ils n'y sont pas tous inscrits. Notre enseignement laïque, **gratuit**, de très bonne qualité, permet la réussite de tous les enfants.

La stratégie de déconfinement qui commence à voir le jour ne nous libère pas du respect des prescriptions émises par les autorités, dont le port du masque et les gestes barrières. J'espère rapidement le retour d'une vie quasi-normale.

Cette année, nous ne nous retrouverons pas lors de festivité. Peut-être qu'en septembre, si la situation le permet, en tant que nouveaux élus, nous vous recevrons autour d'un verre. Nous vous tiendrons informés.

Je vous souhaite de passer une belle saison estivale. Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire, Patricia Raichini

Gérald BORDELAIS - Pierrette HUCHET - Alain DUMON - Christian BORDAS - Frédéric MARTIN
Nathalie JOCELYN - Jean-Paul HUOT - Annie POUDRET - Aline REYGADE - Jérôme TRANQUARD
Serge BROUDICHOUX - Jean-François BOUTIN - Anne AUDOIN
Fabienne VEYSSIERE - Patricia RAICHINI

Budget 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Résultat de l'exercice	excédent :	75 542,99 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	341 932,32 €
Résultat de clôture à affecter	excédent :	417 475,31 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	295 684,27 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	286 344,66 €
Résultat comptable cumulé	déficit :	9 339,61 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		210 756,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		50 191,00 €
Solde des restes à réaliser		160 565,00 €
Besoin réel de financement		169 904,61 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement		247 570,70 €

POUR : 15 Voix

VOTE DES TAXES 2020

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition de l'année 2020 des taxes directes locales :

Taxe Foncière Bâti :	12,70 %
Taxe Foncière Non Bâti :	38,10 %
Pour un produit fiscal attendu de	70 218 €

Vote : POUR 15 Voix

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2020

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes
  Pour un montant de 720 193,70 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes
  Pour un montant de : 553 457,61 €

Vote : POUR 15 Voix

PRINCIPALES REALISATIONS A EFFECTUER POUR L'ANNEE 2020

- Travaux d'éclairage public au stade au city stade, parking cimetière, églises
- Travaux de voirie sur diverses voies communales
- Acquisition d'un camion plateau
- Rénovation de la façade de la salle polyvalente
- Construction d'un city stade

Le budget unique 2020 est voté à l'unanimité.

Le cercle de l'amitié

Le 3 mars 2020 fut la dernière activité avant le confinement. Vous pouvez admirer les différentes compositions réalisées par les achérents(es) lors d'un atelier «Art Floral». Le 1er mardi de chaque mois, une animation ou une sortie est proposée.

Nous nous retrouverons ainsi le mardi 1er septembre 2020 si les permissions de rencontres sont autorisées.

Des incivilités

Nous habitons dans un village rural et la campagne vit. Des bruits sont inhérents à cette vie : tracteurs dans les vignes, travaux de bricolage, de tontes ... cela est indispensable mais aussi et souvent source de troubles et de conflits de voisinage. Certes des lois et des arrêtés existent, mais il faut aussi de la bienveillance et de la tolérance les uns envers les autres.

Nous pourrions ainsi évoquer une liste d'incivilités que nous constatons : décharges sauvages, non respect du mobilier urbain, aboiement des chiens ou divagation, bruits de moto ou de quad, feux ... Tous les faits ou actes délictueux récurrents feront l'objet d'une déclaration en gendarmerie.

Rappel concernant les feux

Nous sommes en zone forestière, tous les feux sont interdits. Des dérogations peuvent être accordées aux agriculteurs à condition d'en faire une demande préalable en Mairie.

Rappel concernant les bruits

- Tapage nocturne de 22 h à 7 h peut être sanctionné par le Code Pénal ;
- Travaux de bricolage tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

  les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30

  les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

  les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Tous travaux dans le cadre d'activité professionnelle doivent être interrompus entre 20 h et 7 h, toute la journée du dimanche et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Après le frelon asiatique : le moustique tigre...

La principale modalité de lutte à grande échelle contre le moustique tigre relève de l'action des acteurs locaux sur la réduction à la source des gîtes larvaires sur les domaines publics et privés.

Pourquoi et comment lutter contre le moustique tigre ?

Le moustique tigre, espèce particulièrement agressive envers l'homme pendant la journée et potentiellement vectrice de maladies, réapparait dans nos jardins et sur nos balcons. Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de lutter contre sa profilération. Dans ce cadre, la mobilisation de tous est primordiale. Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte.

Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois, et **les femelles peuvent pondre environ 200 oeufs tous les 12 jours !** La femelle pond dans de très petites quantités d'eau principalemnt dans nos jardins : l'équivalent d'un bouchon renversé lui suffit !

Comment lutter ? En supprimant ou vidant tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie pour empêcher le moustique tigre de pondre et de proliférer !

- **Contrôler des récupérateurs d'eau de pluie** : la saison dernière, en Gironde, plus de 50 % des gîtes larvaires découverts logeaient dans un récupérateur d'eau.
- **Eliminer les endroits où l'eau peut stagner**, à l'intérieur comme à l'extérieur: coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.
  Une astuce : mettez du sable dans les soucoupes de pots de fleur !
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluies et notamment les regards où l'eau peut stagner.**
- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons d'eau, citernes, bassins...) avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.